

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc. | Numéro de permis 2013744 | Date d'inspection Le 06 mars 2025 | |
| Nom de l'établissement La Boussole II | | Numéro de téléphone (506) 876-9185 | |
| Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance

Les éléments suivants ont été vérifiés:

- Le ratio
- La planification des activités
- Si tous les documents requis sont affichés bien en vue dans l'établissement

Aucune non-conformité lors de l'inspection de surveillance

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 mars 2025

Date

original signé par
Rachel Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 mars 2025

Date